



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fromages

Question écrite n° 409

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le dossier de reconnaissance en appellation d'origine contrôlée du fromage de « Morbier » instruit depuis 1990. Le fromage « Morbier », fabriqué traditionnellement au lait cru, fait face actuellement à une offensive organisée par certains industriels laitiers du département de Saône-et-Loire qui utilisent le lait pasteurisé dans leur fabrication. Or, le nom « Morbier », indissociable et caractéristique du terroir jurassien, devrait être utilisé dans l'appellation « Morbier au lait cru du Jura » légitimement souhaitée par les producteurs locaux. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer, à la suite des démarches entreprises antérieurement auprès de son prédécesseur, le stade d'instruction de la procédure d'enquête publique relative à la future aire de production et les conclusions de la consultation publique sur le recensement des utilisateurs du nom « Morbier » situés hors zone projetée.

Texte de la réponse

Le dossier de reconnaissance en appellation d'origine contrôlée du fromage « Morbier » est actuellement en cours d'instruction. La procédure d'enquête publique relative à la future aire de production et la consultation publique sur le recensement des utilisateurs du nom « Morbier » situés hors de la zone projetée sont terminées. La commission d'enquête examine actuellement des diverses réclamations qui ont été présentées. Le rapport de la commission d'enquête sur la délimitation envisagée et les résultats du recensement sur les utilisations du nom « Morbier » hors de la zone projetée seront présentés vraisemblablement au comité national des produits laitiers de l'Institut national des appellations d'origine de décembre 1997.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 409

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2223

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3934